

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
POLMINHAC - Commune

Séance du lundi 07 avril 2025

Délibération N° DE_008_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14
Date de la convocation : 31/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MICHEL AMOUROUX, MARTINE BERGAUD, CHRISTOPHE BORNES, ALAIN BROUSSE, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, ADELINE GUYON, CLAUDINE LADOUX, DIDIER TOMA
Représentés : MARIE-NOELLE MOULIER représentée par JOSETTE VARET, Patricia GUERARD représentée par CLAUDINE LADOUX

Absents et Excusés : GUILLAUME PRAT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MICHEL AMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU LOTISSEMENT PRE CANTUEL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2023_035 du 29 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Lotissement du Pré Cantuel ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Lotissement du Pré Cantuel ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025

Date de reception de l'AR: 08/04/2025

015-211501549-DE_008_2025-DE

A G E D I

DE_008_2025

place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Lotissement du Pré Cantuel

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME
Président de séance



MICHEL AMOUROUX
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Michel Amouroux, written in a cursive style.